

# Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne

---

Varsovie, 19 – 21 avril 2012

## **Parlement, opinion publique et médias**

Introduction

par M. André Flahaut,

Président de la Chambre des représentants  
de Belgique

## **A. *Status quaestionis***

Il est indéniable que les médias ont un rôle essentiel à jouer dans le fonctionnement de la démocratie parlementaire. Leur influence sur un Parlement en prise directe avec l'opinion publique et un gouvernement soucieux d'expliquer et d'obtenir l'adhésion ainsi que la participation de la population n'est que chose élémentaire et normale. La vie politique doit en effet rester ouverte à un examen critique. Une presse libre dans une économie ouverte au service du social est la meilleure garantie d'un Parlement libre où la liberté de parole de chaque élu reste la règle d'or. Toutefois, tout gouvernement, tant dans sa gestion du quotidien que dans sa définition de lignes d'avenir, est le premier à devoir rendre des comptes au Parlement. Le contrôle du Parlement sur l'action du gouvernement constitue en effet un rouage essentiel de la démocratie. Le parlement est bel et bien la première instance légitime du débat démocratique. C'est aux élus, et à eux seuls, que revient la tâche de légiférer et de contrôler la politique du gouvernement.

C'est dans ce contexte qu'il convient de s'interroger sur les différentes manières dont les parlements peuvent informer et dialoguer avec le public et quel rôle les médias peuvent jouer.

Force est hélas de constater que la crise économique et financière et les difficultés qu'elle entraîne pour bon nombre de citoyens européens, a comme corollaire un manque de confiance des citoyens dans l'efficacité de l'action politique et la capacité des parlementaires à résoudre leurs problèmes (emploi, ...).

Il convient donc d'améliorer la relation entre le monde parlementaire et le citoyen.

La communication passe quasi exclusivement par les médias, mais pas exclusivement par les journalistes!

Il faut réfléchir à un canal direct entre le citoyen et le parlement, mais il faut savoir que chaque parlementaire a déjà créé son site internet via lequel ses électeurs ou des citoyens en général peuvent interagir.

Les médias actuels sont bouleversés par la généralisation d'internet, des téléphones mobiles et des réseaux sociaux. Maintenant, l'utilisateur génère du contenu et de l'information lui-même (forums en ligne) et il ne se contente plus de subir l'information qu'un journaliste ou un "expert" lui transmet. Ceci n'est jamais exempt de populisme, mais les parlements auraient tort de mépriser ou d'ignorer cette tendance. Le simple utilisateur d'internet peut donc devenir influent et ce ne sont plus uniquement les supports qui génèrent l'actualité et l'interprètent.

Le citoyen est plus qu'un simple spectateur et le journaliste n'est donc plus le seul analyste de l'actualité parlementaire. Les technologies de l'information peuvent contribuer à réconcilier la société avec la démocratie en donnant aux citoyens un accès direct à l'information. Ces moyens ont toutefois leurs limites car rien ne saurait remplacer les contacts personnels des élus politiques sur le terrain pour expliquer et clarifier l'action des pouvoirs publics.

L'objectif premier est d'expliquer le travail parlementaire au citoyen, de façon compréhensible, expliciter les enjeux, les jargons et les tactiques politiques. Il ne faut pas perdre de vue que les initiatives gouvernementales auxquelles les médias, en prise directe avec l'actualité, donnent un large écho «l'immédiat est média» - sont souvent perçues par l'opinion publique et les médias eux-mêmes comme des décisions prêtes à être mises en œuvre. Le travail parlementaire qui doit suivre est trop souvent gommé ce qui donne, à tort, l'impression d'un certain immobilisme.

Le caractère participatif du web pourrait bénéficier à l'activité parlementaire et vice versa.

La télévision, la radio et la presse écrite ne permettent plus à elles seules de faire l'opinion. L'opinion ne se contente plus d'une communication à sens unique où seule la voix des politiciens et des journalistes se ferait entendre.

Ce processus de communication à développer doit donc être considéré comme un épanouissement de la citoyenneté. Il doit également avoir pour but de sensibiliser les jeunes, de les ouvrir à la chose politique.

75 % de la population sont actifs sur les réseaux sociaux. Ces derniers ne peuvent donc plus être ignorés dans la communication entre les parlements et l'opinion publique, tant pour rendre l'information parlementaire plus accessible aux citoyens que pour transmettre les signaux émis par la société au système parlementaire. C'est d'ailleurs au parlement qu'il incombe de transposer les aspirations sociales (via les « représentants du peuple ») dans des politiques concrètes.

## ***B. Développements et propositions concrètes de mise en œuvre***

Bon nombre de parlements envisagent de prendre ou ont déjà pris diverses initiatives en la matière.

### **1/ Création d'outils sur internet, en télévision, radio et dans la presse écrite**

- La création d'un forum interactif sur les sites des parlements eux-mêmes, comme cela existe déjà sur les sites internet des principaux quotidiens (presse en ligne).
- Emission "Actu-session" sur les enjeux en plénière, les questions majeures, le trajet d'une proposition de loi. Quand un parlementaire dépose une proposition de loi, il a une intention qu'il serait dommage de ne pas mettre en évidence par un texte accessible, voir un mini-reportage où le parlementaire peut défendre lui-même son projet.
- Emission "Semaine parlementaire" pour résumer les travaux, en radio : une tribune ouverte : un député a 3 -5 minutes pour défendre un enjeu.

- Communiquer devient vite inutile, voire nuisible si on n'écoute pas le citoyen. Une permanence téléphonique organisée par le parlementaire lui-même peut être un moyen de communication directe et accessible à tous (endéans certains jours et certaines plages horaires), y compris à ceux qui ne sont pas des utilisateurs assidus d'internet. Ceci demande évidemment des moyens et du temps.
- La consultation populaire, via des forums sur l'internet, est une forme de démocratie directe. Une consultation populaire "informelle" via une émission télévisée sur les grands sujets d'actualité (initiative citoyenne) est imaginable.
- Presse écrite : instauration d'un supplément parlementaire, pour traiter les enjeux de la plénière et des grands dossiers (financement par fonds publics, réalisation par professionnels).
- Communications "gouvernementales" : les présidents de parlements s'expriment en TV et radio 3-4 fois par an pour faire le point sur les enjeux parlementaires.

## **2/ Maximisation de la transmission des informations**

- Un site web avec web-TV et dossiers liés (avec une transversale pour les 27 parlements)
- Utilisation des nouveaux médias pour une diffusion rapide des informations (Twitter, Facebook ou autres). Dorénavant l'individu peut produire son information, et la diffuser sur les médias, le plus souvent via internet ou la communication mobile. Les récents événements en Egypte, Tunisie, Libye, Bahrein ou Maroc montrent l'importance de ces nouveaux modes de transmission, qu'il ne faut pas négliger. Les nouveaux médias ont donc indéniablement une fonction mobilisatrice. Mais il ne faut pas non plus les surestimer. Partir du postulat qu'il faut simplifier l'activité parlementaire, adapter son agenda à celui des médias ou encore "tweeter" toute activité en Commission. Si les Assemblées nationales doivent s'adapter aux médias, et les politiques aux différents moyens de diffusions, c'est surtout pour en avoir la maîtrise et l'usage, ainsi que pour être à même de capter l'information qui les concerne, et la couverture qui est faite de leur activité sur ces plates-formes.
- Une banque de données parlementaires pour les 27 pays de l'UE (mise en commun d'informations sur les moyens de communication utilisés par les divers parlements).
- Des semaines d'immersion parlementaire pour les journalistes de rédactions, avec la collaboration des groupes politiques.
- Une newsletter (voir Parlement européen)

## **3/ Modification au niveau du Parlement**

- Un formatage des séances plénières, à l'instar du Parlement européen et d'autres parlements : c'est-à-dire limiter strictement, rigoureusement le temps de parole.  
Avantages : vivacité du débat. Pour les orateurs : concision, focus sur l'essentiel, meilleure connaissance du sujet.
- Un système d'interruption, à l'instar de la « Tweede Kamer » (Pays-Bas).  
Avantage : accroissement du rôle du président dans la tenue des débats.

#### **4/ Pistes au niveau européen**

- Une étude des différentes couvertures médiatiques des Parlements dans leurs espaces nationaux, ainsi que dans toute l'Europe permettrait de faire un état des lieux tangible sur l'importance de chaque média, mais également de chaque support.
- La création d'une Agence Média des Parlements européens pour la création d'un "espace médiatique européen", pourrait être prise en considération. Cela renforcerait la symbolique tout en coordonnant des politiques et messages communs adressés aux citoyens des 27 Etats membres dans l'esprit de subsidiarité.

#### **C. Questions afin de stimuler le débat**

Face à ces développements relatifs au rôle des médias, il y a lieu de se poser quelques questions. Celles-ci ont également pour objectif de lancer le débat en la matière.

- En ce qui concerne les médias audiovisuels:  
Les parlements et les responsables politiques doivent-ils nécessairement suivre et s'adapter aux avancées et aux exigences de ces médias (nécessité de petits communiqués, formatage), courant alors le risque de diluer la richesse du débat parlementaire ?  
Le risque existe, de voir le vrai débat parlementaire se délocaliser hors du parlement et se faire dans les médias.
- En ce qui concerne les médias sociaux
  - L'information du citoyen:  
  
Les médias sociaux peuvent-ils générer des informations « fiables » au bénéfice du citoyen ? En effet, les médias sociaux se caractérisent par le fait que leurs utilisateurs construisent « les informations » et twittent entre eux (à cet égard, M. Manuel Castells<sup>1</sup> parle de « médias de masse individuels »).

---

<sup>1</sup> Sociologue espagnol (ayant passé sa thèse de doctorat en France), spécialiste reconnu de la société de l'information. Sa trilogie consacrée à « L'ère de l'information », en trois volumes, met particulièrement en évidence les transformations de la société via le développement des réseaux. M. Castells est professeur de sociologie et de planification urbaine et régionale depuis 1979 à l'Université de Berkeley en Californie.

Outre l'occasion qu'ils donnent au public de participer au débat et de se former une opinion politique, ces médias risquent également d'embrumer et de déformer l'information. En d'autres mots, ce développement technologique crée une sorte de « méta-information ».

- Transmission de l'information aux parlementaires

La question se pose de savoir si les médias sociaux (en particulier l'internet, les forums, les sessions de chat) peuvent apporter des informations pertinentes en matière de processus de décision politique.

Une vision politique est composée d'éléments qui ne se réduisent pas uniquement à la somme de nombreuses opinions individuelles. Celle-ci est le fruit de délibérations et de concertations entre groupes sociaux plutôt qu'entre individus.

De plus, la « démocratie digitale » pose également un problème de représentativité.

La question fondamentale se pose également de déterminer dans quelle mesure les médias sociaux peuvent apporter une aide aux parlementaires quant au traitement et à l'assimilation du flux massif d'informations.

- Bien que le développement des médias sociaux ait mené à l'abolition des monopoles en matière d'information, on doit néanmoins se poser la question de savoir dans quelle mesure ces nouveaux médias – également mus par des principes commerciaux - ne menacent pas d'aboutir, de façon perlée, à une unidimensionnalité de la communication.